

Règlement Intérieur d'utilisation de la salle de musculation bâtiment 212

Horaires

La salle est accessible aux heures d'ouverture du centre ([en accord avec le règlement intérieur de celui-ci](#)), à savoir :

Lundi / Mardi / Mercredi	7h00 à 8h30 11h30 à 14h00 16h45 à 20h00
Jeudi / Vendredi	7h00 à 8h30 11h30 à 14h00 16h15 à 20h00

Fonctionnement

- L'utilisation du matériel est sous la responsabilité de l'adassien. Celui-ci aura pris connaissance du mode de fonctionnement des différents appareils avant utilisation.
- L'Adas ne pourra être tenue responsable d'une mauvaise utilisation.
- **Un minimum de deux personnes est fortement conseillé pour cette activité et obligatoire pour l'utilisation du banc de musculation.**
- **Il est impératif d'avoir son téléphone portable avec soi** pour prévenir les secours au cas où vous vous blesseriez (en cas d'urgence, appelez le 18 et le gardien au 01.34.65.30.00).

Une ligne de téléphone fixe sera installée ultérieurement.

Inscription de présence préalable obligatoire sur le planning ci-dessous :
<https://calendar.google.com/calendar/u/4/r/week?tab=kc&pli=1>

Login : adasjouymuscu@gmail.com
Mot de passe : #NEPASMODIFIER!

Si plus de 6 personnes présentes dans l'ensemble des 3 salles de sport, les personnes inscrites seront prioritaires

Consignes sanitaires

2 personnes maximum par salle

Désinfection avant et après utilisation de votre machine

Consignes générales de la salle de sport

- Veillez à garder les locaux dans un bon état de propreté ; un balai est mis à disposition dans le vestiaire.
- Utilisez des chaussures propres et une serviette pour les appareils sur lesquels vous vous allongez. Lingettes et produit nettoyant sont mis à disposition.
- En cas de dysfonctionnement d'un des appareils, merci de prévenir l'Adas : adasjouybureau@inra.fr
- Bien refermer les fenêtres avant votre départ.

Modalités d'accès

- L'accès est réservé aux agents à jour de leur cotisation Adas (10€) et de la salle de sport (10€)
- Le chèque doit être établi à l'ordre de **Adas Jouy**.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique volontaire ou du fitness est nécessaire.



Date :

Prénom/Nom :

Signature :